

FICHE GLOBALE ASSISTANCE VOYAGE 1 an – AXA ASSISTANCE MAROC

CARACTERISTIQUES PRODUIT	GARANTIES
<p><u>Bénéficiaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assuré, son conjoint, ses enfants (mineurs ou étudiants âgés au plus de 25 ans) vivants au Maroc - le véhicule assuré et immatriculé au Maroc, appartenant à la personne assurée. 	<p align="center">24H/24H</p> <p align="center">7 jours sur 7</p> <p align="center">Couvre pour 1 année</p>
<p><u>Circonstances:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les personnes en cas de maladie, d'accident ou de décès - pour les véhicules en cas de panne, accident ou de vol 	
<p><u>Territorialité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes assurées dans le monde entier - les véhicules assurés : au Maroc et dans les pays de la carte verte d'assurance 	
<p><u>Durée et prise d'effet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -le contrat prend effet 24H après la souscription -les prestations sont acquises à l'étranger pour des séjours n'excédant pas 90 jours 	
<p><u>Assistance médicale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -conseil médical -envoi d'un médecin à domicile (Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat, Salé, Tanger) -mise en relation avec un médecin dans les autres villes -transport médicalisé -transport urbain ou inter urbain -retour au domicile au Maroc ou à l'étranger -transport sanitaire et retour au domicile -accompagnement ou visite d'un proche parent au Maroc et à l'étranger (titre de transport aller/retour + frais d'hôtel) -prolongation de séjour après hospitalisation à l'étranger -retour prématuré du Maroc et de l'étranger suite au décès d'un proche parent au Maroc 	<ul style="list-style-type: none"> - pris en charge - pris en charge - selon la disponibilité - pris en charge - pris en charge - pris en charge - pris en charge - <u>hôtel au Maroc :</u> 500 dh/nuit (max 7 nuits) - <u>hôtel à l'étranger :</u> 800 dh/nuit (max 7 nuits) - pris en charge - pris en charge
<p><u>Assistance en cas de décès:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -rapatriement de corps jusqu'au lieu d'inhumation au Maroc ou inhumation à l'étranger -rapatriement des autres personnes bénéficiaires du Maroc et de l'étranger -indemnité funéraire en cas de décès du souscripteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Pris en charge - Pris en charge - montant 10 000 dh

<p><u>Assistance technique:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -remorquage du véhicule assuré vers le garage le plus proche -acheminement des passagers au centre urbain le plus proche -frais de retour du ou des bénéficiaires au domicile ou continuation du voyage au Maroc ou à l'étranger -envoi des pièces détachées au Maroc et à l'étranger -frais d'hôtel en attendant la réparation du véhicule -diagnostic technique au Maroc -récupération du véhicule réparé au Maroc et à l'étranger par le bénéficiaire ou envoi de chauffeur -rapatriement du véhicule non réparable sur place au Maroc et à l'étranger -frais d'abandon légal du véhicule à l'étranger -frais de gardiennage à l'étranger -dommages ou vol en cours de transport -dépannage des véhicules de plus de 10 ans en cas de panne au Maroc et transport des bénéficiaires au centre urbain le plus proche 	<ul style="list-style-type: none"> -700 dh au Maroc 1 500 dh à l'étranger -pris en charge -pris en charge -pris en charge -800 dh par nuit au Maroc et à l'étranger (3 nuits max) - pris en charge - pris en charge - pris en charge - pris en charge - 1000 dh - pris en charge - mise en contact avec un dépanneur + prise en charge du transport des bénéficiaires
<p><u>Assistance juridique à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -avance de caution pénale à l'étranger -défense et recours automobile à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> 50 000 dh 10 000 dh